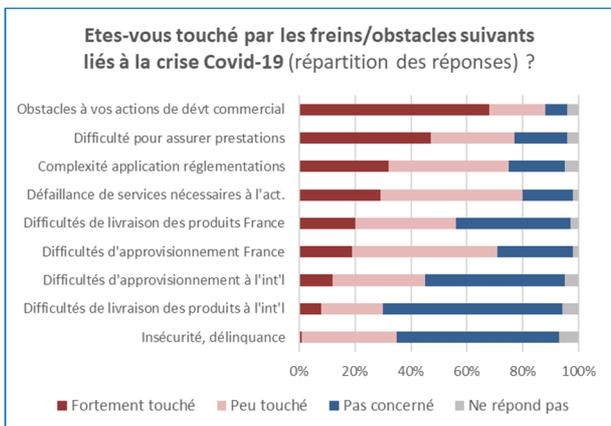
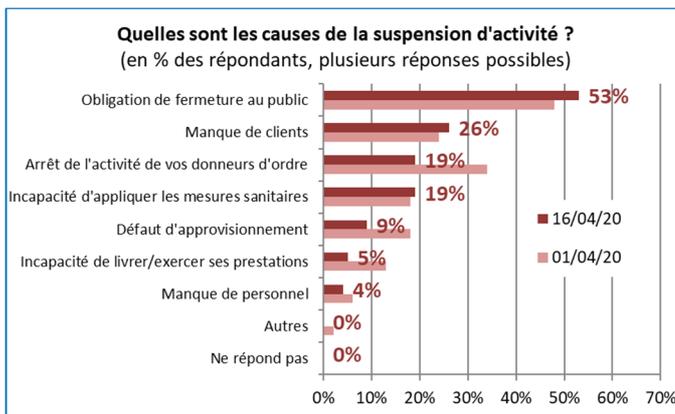


# Observatoire économique Crise COVID-19

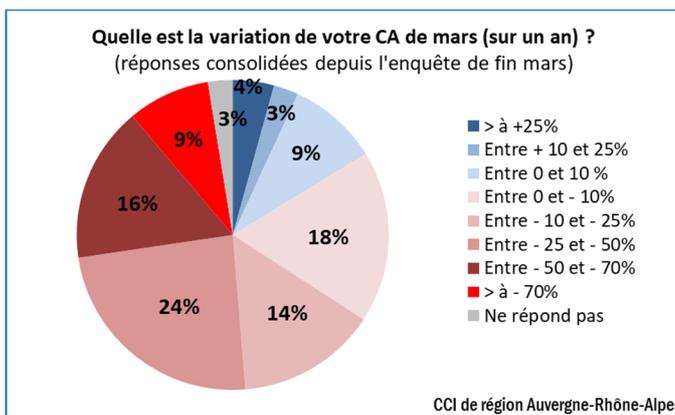
Cette note analyse les réponses de **174 dirigeants d'entreprises, membres élus des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes**, à une enquête sur les conséquences économiques de la crise Covid-19. 63 dirigent une entreprise industrielle, 65 sont des prestataires de services et 46 des commerçants. L'enquête a été menée du 17 au 21 avril 2020.

Pour les entreprises dont **l'activité est suspendue** (1/3 des répondants), le motif le plus fréquent demeure l'obligation de fermeture au public, suivi par le manque de clients (surtout dans l'industrie et les services pour ce motif). L'incapacité à appliquer les mesures sanitaires reste au même niveau de citation, le plus fréquemment dans le BTP et l'industrie. Par rapport à l'enquête de fin mars, **certaines relations inter-entreprises semblent s'être débloquées**. Il y a ainsi moins d'entreprises fermées du fait de l'arrêt d'activité de donneurs d'ordre, d'un défaut d'approvisionnement ou de l'incapacité à livrer/exercer ses prestations. Les fermetures pour ces motifs n'ont toutefois pas disparu.



Pour les entreprises ouvertes, la complexité de l'application des réglementations de crise est un frein à leur activité moins fréquemment cité que fin mars. Il passe du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> rang des freins cités, et la part des entreprises fortement touchées passe de 46 % à 32 %. Il reste le 1<sup>er</sup> frein dans le BTP et le 2<sup>e</sup> dans l'industrie. Quand il y a difficulté d'application, sont citées l'absence de matériel de protection et les difficultés pour déclarer le chômage partiel. Les difficultés pour **assurer les prestations auprès des clients**, 2<sup>e</sup> frein le plus cité, pénalisent fortement 47% des entreprises, notamment dans les services et le BTP. Dans ce dernier secteur, des chefs d'entreprise déplorent que des clients ne redémarrent pas leur chantier alors que ce serait possible.

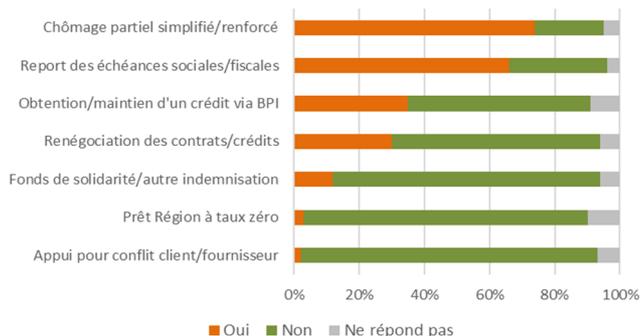
Un tiers des entreprises du commerce et du BTP disent être impactées par des difficultés d'approvisionnement. 29 % des entreprises sont fortement touchées par des **défaillances de services** : en commentaire sont cités le courrier et quelques exemples d'accès à des services financiers/juridiques. Les entreprises citent parfois des **problèmes de disponibilité du personnel** (garde d'enfants, absentéisme...) et des **difficultés informatiques** (surcharge de leur réseau, sécurité dans le contexte de télétravail). Le **bilan actualisé de mars confirme le choc en termes d'activité : 81 % des entreprises en baisse de chiffre d'affaires par rapport à mars 2019, dont 25 % en recul de plus de 50 %.**



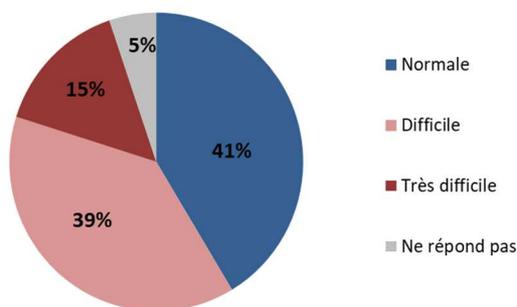


Le recours aux mesures de soutien continue de s'élargir, notamment pour les deux qui étaient déjà les plus utilisées : **3/4 des entreprises répondantes ont maintenant des salariés en chômage partiel et 2/3 ont demandé un report de charges.** L'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire grâce à une garantie publique est aussi en nette progression, citée par 35% des entreprises. Globalement, 12 % des répondants ont eu recours au Fonds de solidarité pour le mois de mars mais la proportion est sensiblement plus élevée dans le commerce (1/4 des entreprises répondantes). Le recours au Médiateur des entreprises pour un conflit client/fournisseur reste peu fréquent malgré la montée des tensions sur les règlements.

#### Avez-vous eu recours à ces mesures de soutien (répartition des réponses) ?



#### Comment jugez-vous votre situation de trésorerie ?

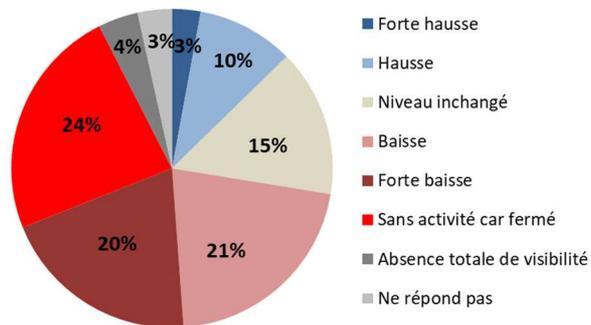


CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

A 54 %, la part des entreprises jugeant leur **situation de trésorerie difficile reste très élevée, même si elle se tasse de 6 points**, probablement sous l'effet de la mobilisation des dispositifs d'aide évoqués ci-dessus. Cette variation est enregistrée dans les services et le commerce. C'est néanmoins pour cette dernière activité que le niveau de difficultés reste le plus élevé (66 %), des entreprises signalant le problème de leur stock de collection d'été. Le niveau de difficulté progresse légèrement dans l'industrie à 51 %. Globalement, les problèmes de trésorerie sont quasiment toujours liés à l'insuffisance d'activité, mais **l'allongement des délais de règlement** est cité par 39 % des entreprises en difficulté et les **impayés progressent**.

Pour la 2<sup>e</sup> quinzaine d'avril, les **perspectives restent très défavorables**. Pour 2/3 des entreprises, l'activité sera soit toujours suspendue, donc sans recettes, soit sur une tendance baissière. C'est dans le commerce que la proportion est la plus forte, avec toujours des entreprises recevant du public contraintes à la fermeture. Globalement, on peut toutefois noter que des entreprises fermées à la mi-avril devraient avoir repris leur activité à la fin du mois, notamment des entreprises industrielles, ce qui confirme un **redémarrage de certaines productions**. 13 % des entreprises s'attendent à une activité orientée à la hausse, là encore avec une proportion plus forte dans l'industrie. C'est une part limitée mais elle progresse néanmoins par rapport à fin mars.

#### Prévision d'évolution de votre activité dans les 15 jours ?



CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Nombreux sont les chefs d'entreprise **totallement mobilisés par l'amplification de leur activité ou son redémarrage**, qu'il s'agisse d'entreprises qui comptent le faire dans les prochains jours (industrie, BTP...) ou dès que possible à partir du 11 mai, quand l'obligation de fermeture sera levée ou que les clients reviendront. Leur première préoccupation est de pouvoir **se procurer les matériels de protection** sanitaire pour leurs salariés, tout particulièrement des masques. C'est la raison pour laquelle, dès le 9 avril, les CCI et les CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été partenaires du projet pilote de la DGE et de Cdiscount qui permet aux TPE-PME de se fournir en masques chirurgicaux. Les entreprises attendent aussi des **règles claires, un accompagnement pour appliquer cette « légalité sanitaire »** à leurs conditions d'activité et un appui à la **sensibilisation des salariés** à la nécessité et aux conditions de la reprise d'activité.

*La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes remercie les membres élus des CCI pour le temps consacré à l'enquête alors qu'ils sont mobilisés pour permettre à leur entreprise de faire face à la situation et qu'ils sont engagés auprès du tissu d'entreprises de leur territoire.*